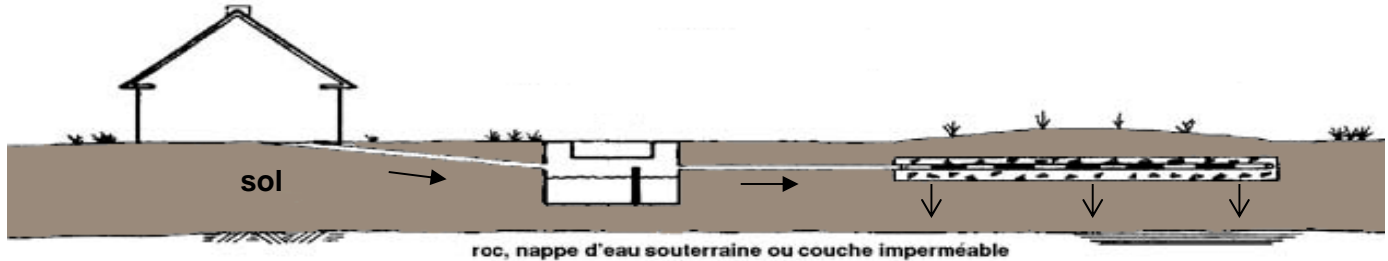


Typiquement, une installation septique se compose d'une fosse septique et d'un champ d'épuration. La fosse permet de retenir les solides tandis que les liquides sont acheminés vers le champ d'épuration où les eaux sont épurées par l'action des microorganismes présents dans le sol. Parfois, un système de traitement certifié (Bionest, Écoflo, Enviro-Septic) viendra s'insérer entre la fosse et le champ d'épuration.



Obligation du propriétaire

- Obtenir un permis d'installation septique dans les conditions suivantes :

	Où faire la demande
Construction d'un nouveau bâtiment	Municipalité
Ajouter une chambre à coucher	MRC
Augmenter la capacité d'exploitation ou d'opération d'un autre bâtiment	MRC
Source de nuisance ou de contamination	MRC
Construire, rénover, modifier ou déplacer une installation septique	MRC
- Entretien de votre installation septique. Remplacer les pièces défectueuses ou dont la durée de vie est atteinte. Rendre accessible la fosse pour en effectuer la vidange;
- Systèmes certifiés (Bionest, Écoflo, Enviro-Septic) :
 - Respecter les recommandations d'utilisation et d'entretien du guide du fabricant ;
 - Demeurer lié en tout temps par contrat d'entretien ou de suivi ;
 - Déposer une copie du contrat d'entretien ou de suivi à la MRC ou à la municipalité.

À éviter

- Broyeur d'aliments;
- Eau de rétrolavage d'un adoucisseur d'eau ou autre système de traitement d'eau;
- Matières peu ou pas dégradables : Café moulu, sac de thé, serviettes hygiéniques, condom, cure-oreilles, essuie-tout, charpie du filtre à sécheuse, mégots de cigarettes, cheveux;
- Huiles et graisses (végétales comme minérales), cires et résines;
- Produits pour déboucher les conduits, nettoyeur automatique de toilette;
- Chlores, chlorures, produits pour l'entretien d'un spa ou d'une piscine;
- Produits pour l'entretien ménager en trop grande quantité (privilégier les produits ménagers biodégradables et sans phosphate);
- Peintures, solvants, produits pétroliers, pesticides, nettoyeurs à tapis, produits toxiques, médicaments.

Consommation d'eau (moins d'eau = durée de vie plus grande de l'installation septique)

- Réparez les robinets et toilettes qui fuient;
- Lors de l'achat, optez pour des appareils qui consomment peu d'eau;
- Étalez votre consommation d'eau, évitez de faire plusieurs lavages dans un court laps de temps;
- Utilisez l'eau de façon efficace.

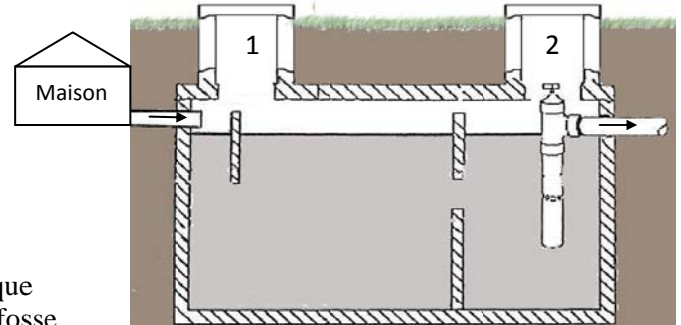
Il est important de connaître l'emplacement de chaque composante du système et de conserver les plans, permis, attestation de conformité et documents concernant l'entretien du système. Vous pourriez en avoir besoin advenant un mauvais fonctionnement ou lors de la vente de la propriété.

Fosse septique

Elle doit être installée à un endroit exempt de circulation motorisée et où elle ne sera en aucun temps submergée. Elle doit être accessible en tout temps. La hauteur du remblai au-dessus ne doit pas excéder 90 cm. Les 2 accès doivent être prolongés jusqu'à la surface du sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel et munis d'un couvercle étanche.

Votre fosse doit être vidangée selon cette fréquence

Fosse septique		Fosse de rétention
Résidence habitée à l'année	Résidence habitée de façon saisonnière	
Aux 2 ans	Aux 4 ans	Au besoin



Nettoyer le préfiltre régulièrement.

Au moment de la mise en service et après la vidange, la fosse septique doit être remplie d'eau claire via l'ouverture #2. Ne nettoyez pas la fosse.

Les additifs pour fosse septique sont déconseillés.

Ventilation

La fosse doit être ventilée par une conduite de ventilation d'au moins 10 cm de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation du système de plomberie (évent) de la résidence.

Drains

Les drains de fondation et les gouttières ne doivent pas être raccordés à l'installation septique. Seuls les appareils rejetant des eaux usées domestiques doivent y être raccordés.

Au-dessus de l'installation septique, pour éviter les bris et favoriser le bon fonctionnement : (le champ d'épuration a besoin de garder une bonne aération et le sol ne doit pas être compacté)

- **Ne pas :**
 - Construire ou aménager tout ouvrage (ex. piscine, stationnement, remise, etc.);
 - Circuler en véhicule motorisé sur la fosse ou le champ d'épuration;
 - Faire un jardin, planter des arbres ou arbustes près du champ d'épuration;
 - Creuser ou remblayer.
- **Vous devriez :**
 - Favoriser l'éloignement des eaux souterraines ou de surface par rapport au champ d'épuration;
 - Laisser la couche de neige naturelle (isolant), ne la compactez pas;
 - Laisser un couvert végétal herbacé.

Signe d'une défectuosité

- Mauvaises odeurs, évacuation lente des eaux, gazon plus vert et plus long, sol spongieux en période de sécheresse, contamination de l'eau de puits, l'eau dans la fosse septique est plus haute ou plus basse que normale.
 - Dans un de ces cas, faites évaluer l'installation septique par un professionnel. L'installation devra peut-être être refaite.
 - Veuillez conserver une superficie de terrain à l'état naturel afin de construire un autre champ d'épuration.

Pour plus d'information

- Contactez-nous;
- Visiter le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, section eaux usées : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences-isolees.htm>

N.B. Ce texte est à titre informatif et n'a aucune force légale. Veuillez vous référer au Règlement provincial Q-2, r.22.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMITÉ ROBERT-CLICHE

111-A, 107^E RUE, BEAUCEVILLE, QUÉBEC G5X 2P9

TÉL. : (418) 774-9828 TÉLÉCOPIEUR : (418) 774-4057

WWW.BEAUCERC.COM